

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 Septembre 2024

Présents : Hervé Baro, Sylvie Séguy, Gérard Ferrand, Michel Séguy, Hartmut Schulze, Philippe Cachia.

Excusés : William Anstett

I – Aménagement complémentaire pour le barrage de la Païchère

Monsieur le maire propose de faire faire une étude et une expertise complémentaire afin d'équiper le futur barrage du Rébiadou d'une pompe solaire et d'une réserve d'eau à destination des éleveurs et de la lutte contre les incendies.

Ce projet nécessite aussi l'achat d'un terrain pour installer la réserve en hauteur et assurer une desserte par gravité.

En effet, lors du transfert de compétence de l'eau à la CCRLCM, l'eau délivrée à la borne pour l'alimentation des animaux deviendra payante car reliée au réseau de distribution. Elle sera donc au même prix que l'eau potable. Le projet d'aménagement d'une réserve d'eau brute permettrait aux agriculteurs d'avoir de l'eau à un coût moindre.

Vote : Accord à l'unanimité

Note : l'estimation financière pour créer l'échancrure sur le barrage est de 16 000.00 €, pour laquelle des subventions ont déjà été obtenues.

II – Audit Energétique Château :

Le Syaden propose de réaliser un audit énergétique, ciblé sur un des bâtiments détectés comme les plus énergivores dans la commune. Cet audit sera assez poussé car il proposera "plusieurs bouquets de travaux chiffrés avec leur temps de retour sur investissement", et permettra d'aller chercher des subventions comme le Fonds Vert .

Les audits sont financés à 50%, la somme restant à charge pour la commune étant de 900 €/audit.

Proposition est faite de demander la réalisation d'un audit pour l'accueil du château et pour la salle communale, détectés tous deux comme les plus énergivores.

Vote : Accord à l'unanimité

III – Dispositif France Ruralité Revitalisation

Les FRR ont pour objectif de renforcer l'attractivité des territoires ruraux. Les entreprises qui s'implantent sur ces communes pourront bénéficier d'exonérations fiscales et sociales : exonérations d'impôts sur les bénéfices (impôts sur les revenus et impôt sur les sociétés), de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

France Ruralités Revitalisation apporte aussi un soutien renforcé aux collectivités : majoration de dotation globale de fonctionnement, de la fraction péréquation de la dotation de solidarité rurale.

Le seul bénéficiaire de la CFE est la Communauté de Communes.

Pour le bâti foncier : partage entre la Commune et la Communauté de Communes.

La commune peut délibérer pour le foncier bâti.

Vote : Accord à l'unanimité pour le foncier bâti

nb : La CCRLCM doit également délibérer dans ce sens pour que le dispositif FRR puisse s'appliquer. Après échange avec elle, voici sa réponse au 13 septembre :

« En ces temps de forte incertitude pour les finances publiques, considérant que les exonérations de taxes locales tant sur la CFE que la TFB ne seront pas compensées par l'Etat et que la perte de recettes potentielles serait importante pour nos collectivités (les 54 communes étant classées en ZFR), la CCRLCM ne va pas appliquer ces exonérations en 2025. »

IV – Matériel du gestionnaire de l'Auberge

Monsieur Grossoleil propose une liste de matériel à racheter. La commune envisage d'acheter la partie la plus nécessaire au fonctionnement du restaurant.

Le conseil Municipal prévoit d'attendre le choix du nouveau gérant et de reporter la décision après le 27 septembre.

VI – Modifications de crédits

- Rajouter en intérêts des emprunts : 196.00 €
- Rajouter en capital des emprunts : 2 183.00 €

(report de paiement non effectué pendant le Covid)

- Rajouter en intérêts de ligne de trésorerie : 2 000.00 €
- Admission en non-valeur 100.00 € (impayés de factures qui n'ont pu être recouvrées)

Vote : Accord à l'unanimité

VII – Contrat d'assurance des agents

Renouvellement du contrat d'assurance statutaire des agents.

(Permet le remboursement des salaires en cas de maladie des agents)

Monsieur le Maire propose de signer le contrat avec une franchise de 15 jours.

Vote : Accord à l'unanimité

VIII – Délibération ONF Etat d'assiette

L'ONF propose chaque année les coupes à inscrire à l'état d'assiette à la collectivité qui dispose d'un mois à compter de la date de réception de cette proposition pour faire connaître son avis.

La Parcelle que l'ONF propose de mettre à l'état d'assiette n'est ni attribuée ni coupée.

Le Conseil propose de reporter le sujet.

IV – Questions diverses :

- Désignation d'un coordonnateur pour le recensement de 2025.
Sylvie SEGUY est désignée à l'unanimité.
- Permanence du commissaire enquêteur par rapport au périmètre des abords du château.

A signaler au secrétariat et aux habitants.

- Le 19 septembre, aura lieu la remise des prix du concours Aude Fleurie.
La commune ne pourra être représentée.